

Secrétariat d'Administration National des  
Données Relatives à l'Eau  
(SANDRE)

*Dictionnaire de données*

*du*

**PROCESSUS D'ACQUISITION  
DES DONNEES  
PHYSICO-CHIMIQUES**

1995 - 1

Edouard Chamberland, 87065 Limoges Cedex

Tél. : 55.11.47.90 - Fax. : 55.77.72.24

## TE "AVANT PROPOS"§AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre des acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations ...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

### TE "Le Réseau National des Données sur l'Eau"§Le Réseau National des Données sur l'Eau

Afin d'y remédier, le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) a été mis en place à l'initiative du Ministère de l'Environnement et des six Agences de l'Eau, dans le cadre d'un protocole ouvert auquel participent également l'Institut Français de l'Environnement et le Conseil Supérieur de la Pêche.

Le RNDE a pour mission d'améliorer la production, la collecte, la conservation et la circulation des données sur l'eau.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est une des tâches prioritaires du RNDE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau.

### TE "Le SANDRE"§Le SANDRE

Le SANDRE est chargé d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, et d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données.

### TE "Les dictionnaires de données"§Les dictionnaires de données :

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- qui a le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

### TE "Les références communes"§Les nomenclatures communes :

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des laboratoires... qui doivent être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, ils leur sera particulièrement difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ces nomenclatures afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau des moyens pour identifier de façon unique les données échangées.

#### **TE "Les formats d'échange informatique" § Les formats d'échange informatique :**

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en oeuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

μ §

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

#### **TE "Organisation du SANDRE" § Organisation du SANDRE**

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer le dictionnaire national, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole R.N.D.E. ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau...

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante :

Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau

Office International de l'Eau  
Rue Edouard Chamberland  
87065 LIMOGES Cedex

Tél. : 55.11.47.90 - Fax : 55.77.72.24

## TE "INTRODUCTION"§INTRODUCTION

Le dictionnaire de données du processus d'acquisition des données physico-chimiques est un des volets du dictionnaire de données du SANDRE sur la qualité des eaux de surface. Il est complété par six autres dictionnaires de données répartis en deux thèmes :

### **La qualité des eaux de surface**

- le dictionnaire de données de la station de la qualité des eaux de surface ;
- le dictionnaire de données du processus d'acquisition des données hydrobiologiques ;
- le dictionnaire de données du paramètre ;
- le dictionnaire de données du taxon.

### **Le référentiel**

- le dictionnaire de données du référentiel hydrographique,
- le dictionnaire de données du référentiel administratif.

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données. Le dictionnaire de données origine de chaque objet est précisé en annexe.

Le dictionnaire de données du processus d'acquisition des données physico-chimiques est présenté en quatre parties. La première partie précise les conventions utilisées dans le dictionnaire de données. La seconde partie décrit le processus d'acquisition des données dont les concepts et les attributs sont définis respectivement dans la troisième et quatrième partie.

# TE "CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES"§CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

## I - TE "Formats des attributs"§Formats des attributs

La description des attributs fait appel à sept formats :

- caractère ;
- texte ;
- numérique ;
- logique ;
- date ;
- heure ;
- objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique, et la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "*Vrai*" ou "*Faux*".

Les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année, sauf indication contraire. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos...

## II - TE "Caractéristiques des attributs"§Caractéristiques des attributs

Les caractéristiques sont des informations sur l'attribut qui complètent sa définition. Elles sont au nombre de 18. Elles ne sont pas toutes systématiquement renseignées pour chaque attribut car, d'une part, des valeurs par défaut leur sont attribuées, et d'autre part, certaines sont spécifiques à des formats de données. Par exemple, la précision d'une rédaction strictement en *Majuscule* ou en *Minuscule* n'a pas d'objet pour les attributs numériques.

La définition et les valeurs par défaut des caractéristiques retenues pour le dictionnaire sont les suivantes :

### **TE "Responsable"§Responsable :**

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

### **TE "Précision absolue"§Précision absolue :**

La précision absolue est l'approximation limite absolue de l'attribut exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée associée à l'attribut. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimé, par exemple, en mètre carré.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision absolue,
- caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais la précision absolue est à caractère obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

### **TE "Type de précision absolue"§Type de précision absolue :**

Cf. Précision absolue.

### **TE "Caractère de la précision absolue"§Caractère de la précision absolue :**

Cf. Précision absolue.

## **TE "Précision relative"§Précision relative :**

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le SANDRE ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

## **TE "Type de précision relative"§Type de précision relative :**

Cf. Précision relative.

## **TE "Caractère de la précision relative"§Caractère de la précision relative :**

Cf. Précision relative.

## **TE "Longueur impérative"§Longueur impérative :**

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 8 positions pour le code de la station de mesure signifie que les codes des stations doivent obligatoirement comporter huit chiffres même si les premiers chiffres sont des zéros.

Par défaut, les longueurs sont maximales.

## **TE "Majuscule / Minuscule"§Majuscule / Minuscule :**

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou de minuscules.

Par défaut, l'utilisation des majuscules et des minuscules est permise.



### **TE "Accentué"§Accentué :**

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

### **TE "Origine temporelle"§Origine temporelle :**

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures.

Par défaut, l'*origine temporelle* est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

### **TE "Nombre décimal"§Nombre décimal :**

La caractéristique *nombre décimal* indique si les attributs comportent une partie décimale.

Par défaut, les attributs n'ont pas de partie décimale.

### **TE "Valeurs négatives"§Valeurs négatives :**

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "*oui*" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles est à *non*.

### **TE "Borne inférieure de l'ensemble des valeurs"§Borne inférieure de l'ensemble des valeurs :**

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut. Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

### **TE "Borne supérieure de l'ensemble des valeurs"§Borne supérieure de l'ensemble des valeurs :**

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut. Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

### **TE "Unité de mesure"§Unité de mesure :**

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

### **TE "Saisie"§Saisie :**

La caractéristique *saisie* indique si le renseignement de l'attribut est obligatoire ou optionnel.

Par défaut, la saisie est facultative.

### **TE "Autres caractéristiques"§Autres caractéristiques :**

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

## **III - TE "Procédure de création d'un nouveau code dans les listes nationales"§Procédure de création d'un nouveau code dans les listes nationales**

Les dictionnaires de données font quelquefois référence aux listes nationales. Les éléments de ces listes ne sont pas créés à l'initiative du SANDRE mais sont le fruit de demandes d'ajouts provenant des producteurs de données.

Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes se déroule en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec comme statut "Code provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.
- Puis sur une base annuelle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre afin d'être réaffecté pour la création d'un nouvel élément de même type.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvel élément, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition". L'élément sous ce statut n'est pas utilisable.

## IV - TE "Formalisme des schémas de données" § Formalisme des schémas de données

Le formalisme utilisé pour les schémas de données est inspiré du formalisme MERISE. Il est décrit à l'aide du schéma ci-dessous.

μ §

### **ArcEX "Arc" §**

Un arc relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

- ♦ Les cardinalités soulignées signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc.
- ♦ Quand les cardinalités sont complétées d'un nombre entre crochets, l'identifiant alternatif de rang correspondant est composé en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants alternatifs des entités complémentaires à la relation de l'arc.

### **AssociationEX "Association" § EX "Relation" §**

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

### **AttributEX "Attribut" § EX "Propriété" §**

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

### **CardinalitésEX "Cardinalités" §**

Les cardinalités traduisent la participations des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

### **EntitéEX "Entité" §**

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information.

### **IdentifiantEX "Identifiant" §**

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont préfixés par un nombre entre crochets qui indique le rang de l'identifiant alternatif.

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

### **Modèle conceptuel de donnéesEX "Modèle conceptuel des données"§**

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

### **Schéma conceptuel de donnéesEX "Schéma conceptuel de données"§**

Le schéma conceptuel des données est la représentation graphique

- des objets contenus dans un système d'information ;
- des attributs contenus dans ces objets ;
- et des articulations entre ces objets représentées par des associations.

# **TE "DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES DONNEES PHYSICO-CHIMIQUES"**

## **DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES DONNEES PHYSICO-CHIMIQUES**

La notion de processus d'acquisition des données physico-chimiques fait référence à l'ensemble des étapes poursuivies pour mesurer des paramètres physico-chimiques afin de connaître la qualité de l'eau à l'endroit d'une station de mesure.

### **I - TE "Les étapes du processus d'acquisition des données"**

#### **Les étapes du processus d'acquisition des données**

##### **TE "L'opération de prélèvement"**

###### **L'opération de prélèvement**

La première étape pour mesurer des paramètres physico-chimiques sur une station de mesure est l'opération de prélèvement. Il s'agit du déplacement d'une équipe de préleveurs sur les lieux d'une station pour y faire des mesures in situ et/ou des prélèvements en vue d'analyse en laboratoire.

L'opération de prélèvement est aussi l'occasion pour le ou les préleveurs de mesurer les conditions environnementales des prélèvements qui sont des informations indispensables à une bonne interprétation des résultats. Parmi les conditions de prélèvement, on retrouve les conditions météorologiques (ensoleillé, pluvieux, venteux, ...), la présence de mousses, l'ombrage du cours d'eau...

Il n'y a qu'une opération de prélèvement à un instant donné sur une station de mesure même si plusieurs organismes interviennent pour faire les prélèvements.

##### **TE "Le prélèvement"**

###### **Le prélèvement**

Le prélèvement est la deuxième étape du processus d'acquisition des données. C'est la phase pendant laquelle est constitué le prélèvement sur lequel seront effectuées les analyses en laboratoire. Un prélèvement porte toujours sur un seul support. Il n'est pas possible d'avoir un prélèvement qui soit à la fois d'eau et de sédiments. Par contre, un support peut faire l'objet de plusieurs prélèvements pendant une opération de prélèvement. C'est le cas, par exemple, de l'eau qui peut être prélevée dans des flacons en verre et en plastique, suivant les paramètres à mesurer.

Le prélèvement est réalisé pendant une opération de prélèvement et sur un site de mesure (cf. dictionnaire de données de la station). Les prélèvements moyens dans l'espace ne sont pas gérés mais les prélèvements moyens dans le temps sont gérés sous certaines conditions.

Quand le préleveur effectue une mesure directement dans le milieu en plongeant par exemple sa sonde qui mesure l'oxygène dissous dans la rivière, on considère qu'il existe un prélèvement (fictif)

dont la date et la durée correspondent à celles de l'analyse.

## **TE "L'analyse" \§L'analyse**

L'analyse est la dernière étape du processus d'acquisition des données physico-chimiques. Elle est réalisée soit in situ soit dans un laboratoire.

Une analyse ne porte que sur son prélèvement. Plus précisément, elle est effectuée sur une fraction du support prélevé.

Cette fraction peut être le support dans son intégralité ou l'une de ses parties. Il est possible d'obtenir plusieurs fractions d'un support faisant l'objet d'un seul prélèvement.

Une analyse ne portant que sur un seul paramètre, il existera autant d'analyses sur un prélèvement que de paramètres à mesurer.

## **II - TE "Les méthodes" \§Les méthodes**

Afin de faire connaître la façon dont la donnée sur la qualité de l'eau est obtenue, il est possible d'indiquer la méthode qui a été utilisée pour chacune des phases des étapes du processus. Il s'agit :

### **pour le prelevement :**

- de la méthode de prélèvement et d'échantillonnage,
- et de la méthode de conservation et de transport,

### **pour l'analyse :**

- de la méthode de fractionnement,
- et de la méthode d'analyse.

Ne sont retenues sur le plan national les méthodes normées ou largement reconnues comme celles du RODIER, du Standard Method, ...

## **III - TE "Les réseaux de mesure" \§Les réseaux de mesure**

La finalité du prélèvement peut être mentionnée en indiquant le ou les réseaux de mesure pour lesquels le prélèvement a été effectué.

## **IV - TE "La qualité des données" \§La qualité des données**

Les données de qualité ne sont pas qualifiables de bonne ou mauvaise. En effet, une donnée de bonne qualité pour un usage ne le sera pas pour un second usage. Il revient donc à l'utilisateur de la donnée de l'évaluer en fonction du contexte dans lequel elle a été obtenue et de vérifier si la qualité de l'information est de niveau suffisante pour l'usage qu'il veut en faire.

Par contre, le dictionnaire des données permet d'attribuer un code de validité de la donnée par rapport à son contexte. Le producteur de la donnée peut ou non s'engager sur la représentativité de la donnée, par rapport au milieu et dans le cadre des moyens employés.

## **V - TE "Les acteurs" \§Les acteurs**

Trois types d'acteurs interviennent dans l'acquisition de la donnée :

- le préleveur qui effectue le prélèvement,
- le laboratoire qui réalise l'analyse,
- et le gestionnaire qui s'engage sur la donnée.

## TE "DICTIONNAIRE DES OBJETS" § DICTIONNAIRE DES OBJETS

### ***ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE "ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE" §***

Les analyses physico-chimiques font référence à toutes les actions de détermination d'une valeur sur un échantillon, qu'il s'agisse d'analyses, de mesures, d'observations, etc... faites en laboratoire ou sur le site de la station de mesure.

Une analyse ne porte que sur un et un seul paramètre.

Cette entité ne comprend pas les phases de prélèvement même quand celles-ci font partie intégrante de la méthode d'analyse.

Pour chaque analyse, il est précisé :

- l'organisme qui est chargé de réaliser l'analyse, ou l'organisme qui a en charge la station automatique qui effectue l'analyse à partir de prélèvement automatique dans le milieu,
- la méthode d'analyse utilisée,
- la méthode de fractionnement,
- la fraction du support ayant servi à l'analyse,
- ainsi que le producteur de données sous la responsabilité duquel le résultat de l'analyse est communiqué.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

#### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Numéro de l'analyse physico-chimique (Identifiant primaire)
- Date de l'analyse physico-chimique (Identifiant alternatif - 1)
- Heure de l'analyse physico-chimique (Identifiant alternatif - 1)
- Résultat de l'analyse physico-chimique
- Code remarque de l'analyse physico-chimique
- Analyse physico-chimique in situ / en laboratoire
- Difficulté(s) d'analyse physico-chimique
- Commentaires sur l'analyse physico-chimique
- Commentaires sur le résultat de l'analyse physico-chimique
- Etat du résultat de l'analyse physico-chimique

---

### ***CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUE "CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES" §***

Pour chaque opération de prélèvement physico-chimiques, des mesures in situ sont effectuées afin de déterminer certaines caractéristiques de l'environnement des prélèvements comme la température de l'air et le débit du cours d'eau... Ceci permet de connaître les conditions environnementales dans le but de mieux interpréter les résultats. En effet, elles peuvent influencer, voire biaiser les résultats obtenus.

Les mesures des conditions environnementales des prélèvements physico-chimiques sont fournies par l'organisme chargé des prélèvements, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au



regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques (Identifiant primaire)
- Heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques (Identifiant primaire)
- Mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques
- Commentaires sur la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques

---

## ***FRACTION ANALYSEETE "FRACTION ANALYSEE"§***

Une fraction analysée est un composant du support sur lequel porte la détermination.

Trois grandes catégories de fractions analysées ont été définies dans le cadre des travaux sur le dictionnaire de données national :

- le support brut ou entier,
- les fractions "partielles", au sens d'une classification par partie d'un même support,  
ex : sédiments/ Particules < 2 mm, particules < 63 µm, particules < 20 µm...
- les fractions "organiques", au sens d'une classification par partie d'un même organisme,  
ex : poisson / foie, écaille, reins, ...  
ex : palétuvier / système racinaire, racine flottante...

Les fractions dites "systématiques", au sens d'une classification systématique (ex : poisson / Cyprinidae / Cyprinus / Cyprinus carpio...) ne sont pas considérées comme des fractions au sens de l'entité, mais comme une précision apportée au support. Représentées par l'entité "TAXON", elles ne font pas partie de la liste des fractions analysées.

Les fractions analysées sont regroupées par nature de fraction analysée, pour chacune desquelles sera précisée les unités de mesure de référence des paramètres chimiques et microbiologiques.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité. Etant une liste de référence, une procédure stricte pour la création de nouvelles fractions analysées a été mise en place (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de la fraction analysée (Identifiant primaire)
- Nom de la fraction analysée
- Statut de la fraction analysée
- Date de création de la fraction analysée
- Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée
- Auteur de la fraction analysée
- Commentaires sur la fraction analysée

---

## ***INTERVENANTTE "INTERVENANT"§***

Les intervenants sont tous les organismes qui sont référencés dans les bases de données au format SANDRE.

Ils se partagent en six catégories :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- et producteur/ gestionnaire.

La liste des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de l'intervenant (Identifiant primaire)

Nom de l'intervenant  
Statut de l'intervenant  
Date de création de l'intervenant  
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant  
Auteur de l'intervenant  
Mnémonique de l'intervenant  
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant  
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant  
Rue de l'intervenant  
Lieu-dit où réside l'intervenant  
Ville de l'intervenant  
Département / pays de l'intervenant  
Commentaires sur l'intervenant

---

## **METHODETE "METHODE"§**

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type "Rodier" ou du "STANDARD METHOD". Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue ;
- Méthode non fixée ;
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : "Méthode spécifique". De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : "Méthode Inconnue". Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence "Méthode non fixée" sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la "Méthode sans objet" sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la "Méthode sans objet" sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.

La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

- pour les paramètres chimiques et physiques :
  - le prélèvement et l'échantillonnage ;
  - la conservation et le transport ;
  - le fractionnement ;
  - et l'analyse ;
- pour les paramètres environnementaux :
  - l'observation ;
- pour les paramètres hydrobiologiques :
  - l'ensemble du processus ;
- pour les paramètres microbiologiques :
  - le prélèvement, la conservation et le transport ;
  - et la détermination.

Deux catégories de liens existent entre les méthodes. L'un d'eux est le remplacement de vieilles méthodes par de nouvelles induit par l'évolution de la technologie. Le deuxième concerne les méthodes qui ne portent pas sur tout le cycle d'acquisition de données pour un paramètre mais qui peuvent imposer, voire recommander, une ou plusieurs autres méthodes pour les phases qu'elles ne couvrent pas.

La liste des méthodes est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code de la méthode (Identifiant primaire)

Nom de la méthode

Statut de la méthode  
Date de création de la méthode  
Date de la dernière mise-à-jour de la méthode  
Auteur de la méthode  
Références de la méthode  
Commentaires sur la méthode

---

## ***OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE "OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE"§***

Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens sur une station de mesure en vue d'y effectuer une ou plusieurs mesures in situ et/ou des prélèvements physico-chimiques constitue une opération de prélèvement physico-chimique. Celle-ci est identifiée par un numéro d'opération ou se définit par rapport au triplet (code de la station de mesure, date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique).

Il ne peut pas y avoir plusieurs opérations de prélèvements physico-chimiques sur une station à un même instant mais une opération de prélèvements physico-chimiques peut porter sur plusieurs sites de mesure.

L'opération de prélèvement est l'ensemble des actions effectuées par un ou plusieurs organismes désignés comme préleveurs, sur les lieux d'une et une seule station au cours d'une période de temps continue.

L'opération de prélèvement physico-chimique donne lieu à un ou plusieurs prélèvements physico-chimiques.

Enfin, pour chaque opération, des mesures peuvent être effectuées directement dans le milieu pour mesurer l'état du milieu ou bien pour préciser les conditions environnementales des prélèvements (conditions météorologiques ...).

Les informations sur l'opération de prélèvements physico-chimiques sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique (Identifiant primaire)  
Heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique (Identifiant primaire)  
Date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique  
Heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique  
Commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique

---

## ***PARAMETRETE "PARAMETRE"§***

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs pré-définies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- et tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.

Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé pour cinq ans.

Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du paramètre (Identifiant primaire)
- Nom du paramètre
- Statut du paramètre
- Date de création du paramètre
- Date de la dernière mise-à-jour du paramètre
- Auteur du paramètre
- Libellé court du paramètre
- Libellé long du paramètre
- Définition du paramètre
- Références bibliographiques sur le paramètre
- Commentaires sur le paramètre

---

## ***PARAMETRE ENVIRONNEMENTALTE "PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL"§***

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- et tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges, largeur du cours d'eau...).

L'objet PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL a un lien fort avec l'objet PARAMETRE dont il hérite des attributs (dont l'identifiant), et des liens avec d'autres objets.

Un paramètre environnemental se décline encore en sous-types quantitatifs et qualitatifs pour chacun desquels sont précisés respectivement l'unité de mesure ou les valeurs possibles du paramètre.

Les sous-types environnementaux, physiques, chimiques, microbiologiques et hydrobiologiques sont mutuellement exclusifs.

La description du paramètre environnemental fait référence à une ou plusieurs méthodes d'observation.

La liste des paramètres environnementaux est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

## ***PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE "PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE"§***

Le prélèvement physico-chimique fait référence au prélèvement et à toutes les autres opérations qui ont lieu entre l'arrivée du préleveur sur le terrain et l'arrivée du prélèvement au laboratoire, c'est-à-dire à l'échantillonnage, au flaconnage, et au transport.

Pour chaque prélèvement physico-chimique, il est précisé :

- l'organisme qui prélève ou qui a en charge tout l'appareillage de prélèvement qui alimente la station de mesure automatique qui effectue les analyses sur le prélèvement,
- le support prélevé,
- le ou les réseaux de mesures et/ou la ou les études particulières ou ponctuelles dans le cadre desquels le prélèvement est effectué,
- les méthodes de prélèvement/échantillonnage, de conservation/transport, voire de fractionnement,
- et le site de mesure où est effectué le prélèvement.

Les prélèvements moyens sur plusieurs sites de mesure ne sont pas pris en compte car un prélèvement ne porte que sur un et un seul site de mesure et ne concerne qu'un et un seul support. Mais il pourra donner lieu à plusieurs analyses.

Les informations sur le prélèvement sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Numéro du prélèvement physico-chimique (Identifiant primaire)
- Numéro d'ordre du prélèvement physico-chimique (Identifiant alternatif - 1)
- Date du début du prélèvement physico-chimique
- Heure du début du prélèvement physico-chimique
- Date de la fin du prélèvement physico-chimique
- Heure de la fin du prélèvement physico-chimique
- Difficulté(s) de prélèvement physico-chimique
- Commentaires sur le prélèvement physico-chimique

---

## ***RESEAU DE MESURETE "RESEAU DE MESURE"§***

Un réseau de mesure est un ensemble de stations de mesure correspondant à une finalité particulière. La liste des réseaux de mesure inter-bassin est administrée par le SANDRE tandis que la liste des réseaux intra-bassin est sous la responsabilité de l'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

Une station de mesure peut être utilisée dans le cadre de plusieurs réseaux de mesure, mais également pour des études particulières, voire ponctuelles. L'utilisation d'une station de mesure est détaillée au niveau de ses sites de mesure pour lesquels il est précisé les périodes d'appartenance à un réseau de mesure ou à une utilisation.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du réseau de mesure (Identifiant primaire)
- Libellé du réseau de mesure
- Mnémonique du réseau de mesure
- Finalité du réseau de mesure

---

## ***SITE DE MESURETE "SITE DE MESURE"§***

Le site de mesure est un sous-espace caractéristique et représentatif de la station, qui est clairement identifié et localisé afin d'y effectuer de façon répétitive des mesures pour une connaissance approfondie du milieu à l'endroit de la station.

Le site de mesure est aussi le lieu de la station où le préleveur devra effectuer, dans la mesure du possible, l'ensemble de ses opérations de prélèvement. Chaque site de mesure peut appartenir à un ou plusieurs réseaux de mesure et faire l'objet d'une ou plusieurs utilisations pour chacun desquels la ou les périodes d'appartenance seront précisées.

Chaque site de mesure est identifié et localisé par le ou les organismes en charge de la gestion de la station de mesure.

La liste des stations de mesure de la qualité des eaux de surface et de leur(s) site(s) de mesure est administrée par l'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Numéro du site de mesure (Identifiant primaire)
- Objet principal du site de mesure
- Recommandations sur le lieu de prélèvement
- Date de mise en service du site de mesure
- Date de mise hors service du site de mesure
- Coordonnée X du site de mesure
- Coordonnée Y du site de mesure
- Profondeur recommandée pour les prélèvements physico-chimiques faits sur le site
- Commentaires sur le site de mesure

---

## ***STATION DE MESURETE "STATION DE MESURE"§***

La station de mesure est le lieu situé sur une entité hydrographique (cours d'eau, lacs, canaux...), sur lequel sont effectués des mesures ou des prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques ou autres, afin de déterminer la qualité des eaux à cet endroit. Il s'agit d'un volume dans lequel il est possible de faire des mesures en différents sites réputés cohérents et représentatifs de la station.

Pour une exploitation cartographique, statistique ou autre, des mesures effectuées, les données obtenues sur la station sont ramenées à un point : le point caractéristique de la station.

La description de la station de mesure comprend également les informations suivantes, fournies par le ou les organismes en charge de la gestion de la station :

- le ou les organismes qui peuvent donner des informations sur la station de mesure,
- la ou les stations hydrométriques de rattachement,
- la ou les natures géologiques du bassin versant topographique et du lit du cours d'eau au droit de la station,
- la commune où est implantée la station ainsi que la ou les communes limitrophes,
- les codes hydrographiques et les pk du point caractéristique de la station sur les entités hydrographiques secondaires,
- et le ou les sites de mesure définis sur la station,

obtenues respectivement par l'existence de liens entre STATION DE MESURE et :

- INTERVENANT,
- PERIODE DE RATTACHEMENT D'UNE STATION DE MESURE QUALITE A UNE STATION HYDROMETRIQUE,
- NATURE GEOLOGIQUE,
- COMMUNE,
- TRONCON HYDROGRAPHIQUE,
- SITE DE MESURE.

Une station de mesure de la qualité des eaux superficielles peut être déplacée pour des raisons diverses : construction d'un pont, mise en place d'un rejet... Si la finalité de la station est conservée et que les résultats obtenus sur la nouvelle station sont cohérents avec l'ancienne, il est possible d'établir un lien entre ces deux stations qui indique le déplacement ainsi que les raisons de ce déplacement.

La liste des stations de mesure de la qualité des eaux de surface et de leur(s) site(s) de mesure est administrée par l'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de la station de mesure (Identifiant primaire)
- Nom de la station de mesure

Finalité de la station  
Localisation globale de la station de mesure  
Localisation précise de la station de mesure  
Carte de localisation de la station de mesure  
Schéma de localisation de la station de mesure  
Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure  
Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure  
Type de projection  
Altitude du point caractéristique  
Distance aux sources estimative  
Superficie du bassin versant topographique  
Superficie du bassin versant réel  
Pente moyenne IGN (0/00)  
Premier mois de l'année d'étiage de la station  
Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale  
Date de création de la station de mesure  
Date d'arrêt d'activité de la station de mesure  
Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure  
Commentaires sur la station de mesure

### ***SUPPORTTE "SUPPORT"§***

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Dans le contexte des liens que possède cet objet avec le paramètre hydrobiologique, le support est l'organisme vivant échantillonné en vue de l'élaboration, ou de la mesure, ou bien encore du calcul d'une grandeur définie dans le cadre du paramètre. Il s'agit :

- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques,
- des invertébrés benthiques.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

#### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code du support (Identifiant primaire)  
Nom du support  
Statut du support  
Date de création du support  
Date de la dernière mise-à-jour du support  
Auteur du support  
Commentaires sur le support

---

### ***UTILISATIONTE "UTILISATION"§***

Les opérations de prélèvement effectuées sur une station le sont pour un ou plusieurs réseaux ou bien pour une ou plusieurs utilisations possibles : études particulières, études ponctuelles...

Cette information est fournie par le ou les organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

#### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Numéro de l'utilisation (Identifiant primaire)

Description de l'utilisation

Type d'utilisation

---



## TE "DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS" § DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

### *Altitude du point caractéristique* TE "Altitude du point caractéristique" §

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Numérique  
Longueur : 4  
Précision absolue : Le mètre  
Précision relative : Maximale  
Responsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure  
Valeurs négatives : Oui  
Unité de mesure : Le mètre

#### Définition :

Sauf nivellement, l'altitude de la station est celle de l'indication altimétrique la plus proche obtenue sur les lieux (borne...) ou sur une carte au 25000e.

L'altitude est indiquée au maximum au mètre près. Elle peut dépasser les 1000 mètres pour des stations en montagne mais être également négative pour des stations situées dans des zones inférieures au niveau de la mer.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### *Analyse physico-chimique in situ / en laboratoire* TE "Analyse physico-chimique in situ / en laboratoire" §

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 15  
Responsable : Producteurs de données

#### Définition :

L'attribut "Analyse physico-chimique in situ / en laboratoire" précise si l'analyse a eu lieu in situ ou en laboratoire en prenant l'une des valeurs suivantes :

- in situ ;
- laboratoire ;

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

### ***Auteur de l'intervenant*TE "Auteur de l'intervenant"§**

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

#### Définition :

L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Auteur de la fraction analysée*TE "Auteur de la fraction analysée"§**

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

#### Définition :

L'auteur de la fraction analysée est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la fraction analysée.

L'attribution d'un auteur à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Auteur de la méthode*TE "Auteur de la méthode"§**

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

#### Définition :

L'auteur de la méthode est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la méthode.

L'attribution d'un auteur à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Auteur du paramètre*TE "Auteur du paramètre"§**

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du paramètre est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du paramètre.

L'attribution d'un auteur à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

***Auteur du support***TE "***Auteur du support***"§

Nom de l'Objet/Lien :                      *SUPPORT*

iqués :

mat :    *Caractère*

gueur :    *50*

ponsable :    *SANDRE*

Définition :

L'auteur du support est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du support.

L'attribution d'un auteur à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

***Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant***TE "***Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant***"§

Nom de l'Objet/Lien :                      *INTERVENANT*

iqués :

mat :    *Caractère*

gueur :    *32*

ponsable :    *Producteurs de données*

Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

---

***Carte de localisation de la station de mesure***TE "***Carte de localisation de la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien :                      *STATION DE MESURE*

iqués :

mat :    *Objet graphique*

ponsable :    *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

Définition :

Pour une meilleure localisation, chaque station de mesure est située sur une carte à une échelle pertinente qui sera précisée station par station.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de

mesure.

---

### **Code de l'intervenant**TE "**Code de l'intervenant**"§

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

iques :

mat :

Numérique

gueur :

8

onsable :

SANDRE

re caractéristique :

Identifiant primaire de l'objet

#### Définition :

Le code de l'intervenant est un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE qui tient à jour une liste nationale des acteurs référencés dans les banques de données au format SANDRE.

Le code est une valeur entière comprise entre 0 et 99999999.

---

### **Code de la fraction analysée**TE "**Code de la fraction analysée**"§

Nom de l'Objet/Lien : FRACTION ANALYSEE

iques :

mat :

Numérique

gueur :

3

onsable :

SANDRE

re caractéristique :

Identifiant primaire de l'objet

#### Définition :

Le code de la fraction analysée est un identifiant numérique non significatif sur 3 positions associé à chaque fraction analysée recensée dans la liste administrée par le SANDRE.

L'attribution d'un code à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Code de la méthode**TE "**Code de la méthode**"§

Nom de l'Objet/Lien : METHODE

iques :

mat :

Numérique

gueur :

5

onsable :

SANDRE

re caractéristique :

Identifiant primaire de l'objet

#### Définition :

Le code de la méthode est un identifiant artificiel numérique sur 5 positions et non significatif.

L'attribution d'un code à chaque méthode introduite dans la liste nationale relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Code de la station de mesure**TE "**Code de la station de mesure**"§

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*  
Longueur : *8*  
Obligatoire : *Oui*  
Responsable : *Agences de l'Eau*  
Caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

Définition :

Le code de la station de mesure est un numéro systématiquement sur 8 chiffres, attribué par les Agences de l'Eau pour toutes les stations de mesure de la qualité des eaux situées sur leur bassin.

Le numéro d'ordre est composé du code du bassin sur les deux premières positions et du code attribué par les Agences de l'Eau sur les six dernières positions.

---

**Code du paramètre *TE* "Code du paramètre"§**

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*  
Longueur : *5*  
Responsable : *SANDRE*  
Caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

Définition :

Le code du paramètre est un identifiant artificiel numérique sur 5 positions maximum, non significatif et associé à chaque paramètre enregistré par le SANDRE.

L'attribution d'un code à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

**Code du réseau de mesure *TE* "Code du réseau de mesure"§**

Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*  
Longueur : *10*  
Obligatoire : *Oui*  
Responsable : *L'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins*  
Caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

Définition :

Le code du réseau de mesure est un code artificiel non significatif sur 10 positions qui identifie sur le plan national, un réseau de mesure d'ampleur nationale ou de bassin. Il est constitué de la concaténation du numéro sur 8 positions attribué par l'instance représentant le SANDRE dans chaque bassin et du numéro INSEE du bassin sur lequel il se situe, à savoir, le bassin qui comporte l'intégralité ou la plus grande partie des stations qui composent le réseau de mesure.

Le SANDRE codifie les réseaux nationaux ou inter bassins et assure l'arbitrage pour les réseaux à cheval sur plusieurs bassins.

L'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une

cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

Historiquement, ce code a été appelé également (et abusivement) code organisme ordonnateur qui représentait, au temps de l'INP, le réseau et son maître d'ouvrage.

---

### ***Code du support***TE "***Code du support***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format :

*Numérique*

Longueur :

*3*

Responsable :

*SANDRE*

Caractéristique :

*Identifiant primaire de l'objet*

#### Définition :

Le code du support est un identifiant artificiel numérique sur trois positions et non signifiant, qui associe à un nom de support un nombre.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### ***Code remarque de l'analyse physico-chimique***TE "***Code remarque de l'analyse physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE*

Caractéristiques :

Format :

*Numérique*

Longueur :

*2*

Responsable :

*Producteur de données*

#### Définition :

Le code remarque de l'analyse physico-chimique permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend comme valeurs celles définies dans le cadre de l'inventaire national de la pollution (I.N.P.) et décrit dans le tableau ci-dessous.

Cas de figure	Code Remarque
Analyse non faite	0
Méthode analytique conforme	
Résultat $\geq$ 0	0
Résultat = 0	1
Résultat < seuil connu	2

Résultat > seuil connu	3
Méthode analytique non conforme	
Résultat $\leq$ ou = à 0	4
Résultat < seuil connu	5
Résultat > seuil connu	6
Présence de traces	7
Méthode analytique ou de prétraitement ignorée	8

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

### ***Commentaires sur l'analyse physico-chimique*** **TE "Commentaires sur l'analyse physico-chimique"**§

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

iques :

mat :

*Texte*

onsable :

*Producteur de données*

#### Définition :

Les commentaires sur l'analyse physico-chimique comportent, par exemple, tous les renseignements sur les difficultés d'analyse qui auront été rencontrées.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

### ***Commentaires sur l'intervenant*** **TE "Commentaires sur l'intervenant"**§

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

iques :

mat :

*Texte*

onsable :

*SANDRE*

#### Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

### ***Commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique***TE "***Commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE*

iques :

mat :

onsable :

*Texte*

*Producteur de données*

#### Définition :

Les commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique sont un ensemble d'informations sur l'opération de prélèvement qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### ***Commentaires sur la fraction analysée***TE "***Commentaires sur la fraction analysée***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *FRACTION ANALYSEE*

iques :

mat :

onsable :

*Texte*

*SANDRE*

#### Définition :

Les commentaires sont des informations sur la fraction analysée qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la fraction analysée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de fraction analysée auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de la fraction analysée.

---

### ***Commentaires sur la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques***TE "***Commentaires sur la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES*

iques :

mat :

onsable :

*Texte*

*Producteur de données*

#### Définition :



Les commentaires sur les mesures des conditions environnementales des prélèvements physico-chimiques comportent toutes les remarques éventuelles de l'organisme qui valide les données, à savoir, l'organisme qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où ont été effectuées les mesures des conditions environnementales des prélèvements physico-chimiques.

---

### ***Commentaires sur la méthode***TE "***Commentaires sur la méthode***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *METHODE*

iques :

mat :

onsable :

*Texte*

*SANDRE*

#### Définition :

Les commentaires sont un ensemble d'informations sur la méthode qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

---

### ***Commentaires sur la station de mesure***TE "***Commentaires sur la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *STATION DE MESURE*

iques :

mat :

onsable :

*Texte*

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

#### Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur la station de mesure, comme les faits marquant de la vie de la station.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Commentaires sur le paramètre***TE "***Commentaires sur le paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *PARAMETRE*

iques :

mat :

onsable :

*Texte*

*SANDRE*

#### Définition :

Les commentaires sont des informations sur le paramètre qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour

successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### ***Commentaires sur le prélèvement physico-chimique***TE "***Commentaires sur le prélèvement physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE*

iques :

mat :

ponsable :

*Texte*

*Producteur de données*

#### Définition :

Les commentaires sur le prélèvement physico-chimique comportent, par exemple, tous les renseignements sur les difficultés de prélèvement qui auront été rencontrées.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### ***Commentaires sur le résultat de l'analyse physico-chimique***TE "***Commentaires sur le résultat de l'analyse physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE*

iques :

mat :

ponsable :

*Texte*

*Producteur de données*

#### Définition :

Les commentaires sur le résultat comportent toutes les remarques éventuelles de l'organisme qui valide les données, à savoir l'organisme qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### ***Commentaires sur le site de mesure***TE "***Commentaires sur le site de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE*

iques :

mat :

ponsable :

*Texte*

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

#### Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur le site de mesure, comme les raisons qui ont amené à sa création.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

---

### ***Commentaires sur le support***TE "***Commentaires sur le support***"§

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

iques :

mat :

onsable :

*Texte*

*SANDRE*

#### Définition :

Les commentaires sont des informations sur le support qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

---

### ***Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure***TE "***Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

bsolute :

l'ensemble de valeurs :

e l'ensemble de valeurs :

*Numérique*

*Le mètre*

*Maximale*

*-333 000*

*1 100 000*

*Oui*

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

*Le mètre*

#### Définition :

La coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure est la coordonnée X de la station de mesure dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour toutes les stations de mesure situées sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 100 000.

Pour les stations de mesure situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de -333 000 à + 333 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Le renseignement de cet attribut est facultatif et relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Coordonnée X du site de mesure***TE "***Coordonnée X du site de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

bsolute :

l'ensemble de valeurs :

e l'ensemble de valeurs :

*Numérique*

*Le mètre*

*Maximale*

*-333 000*

*1 100 000*

*Oui*

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure  
Le mètre*

**Définition :**

La coordonnée X du site de mesure est la coordonnée X dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les sites de mesure situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 100 000.

Pour les sites de mesure situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur dans une plage variant au maximum de -333 000 à + 333 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Lorsque le site de mesure s'étend sur une portion du cours d'eau, la coordonnée X du site de mesure est celle de sa limite la plus en aval.

Le renseignement de cet attribut est facultatif et relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

***Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure***TE "***Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien :

STATION DE MESURE

*Numérique*

*Le mètre*

*Maximale*

*- 6 000 000 (au pôle Sud)*

*6 000 000 (au pôle Nord)*

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

*Oui*

*Le mètre*

**Définition :**

La coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure est la coordonnée Y de la station de mesure dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour toutes les stations de mesure situées sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 500 000 (pour le sud de la Corse) à 2 200 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les stations de mesure situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 6 000 000 (pour le pôle Sud) à + 6 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Le renseignement de cet attribut est facultatif et relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

***Coordonnée Y du site de mesure***TE "***Coordonnée Y du site de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien :

SITE DE MESURE

*Numérique*

*Le mètre*

*Maximale*

l'ensemble de valeurs : - 6 000 000 (au pôle Sud)  
l'ensemble de valeurs : 6 000 000 (au pôle Nord)  
Producteurs de données qui utilisent la station de mesure  
Oui  
Le mètre

La coordonnée Y dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les sites de mesure situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 500 000 (pour le sud de la Corse) à 2 200 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les autres sites de mesure situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 6 000 000 (pour le pôle Sud) à + 6 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Lorsque le site de mesure s'étend sur une portion de cours d'eau, la coordonnée Y du site de mesure est celle de sa limite la plus en aval.

Le renseignement de cet attribut est facultatif et relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Date d'arrêt d'activité de la station de mesure***TE "***Date d'arrêt d'activité de la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Unités :  
Format : Date  
Précision absolue : Le jour  
Unité de précision absolue : Maximale  
Responsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

#### Définition :

La date d'arrêt d'activité de la station de mesure est la date à laquelle cessent les opérations de prélèvement sur la station de mesure qui ne remplit plus ses fonctions à cause d'événements intervenus sur le réseau hydrographique ; ou bien la date à laquelle le ou les organismes producteurs de données sur la station cessent d'effectuer des prélèvements pour diverses raisons : financières ou autre.

Cette date, donnée au jour près, coïncide généralement avec la fin de l'année calendaire.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Date de création de l'intervenant***TE "***Date de création de l'intervenant***"§

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Unités :  
Format : Date  
Précision absolue : Le jour  
Unité de précision absolue : Maximale  
Responsable : SANDRE

#### Définition :

La date de création de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré, avec le statut de

"code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Date de création de la fraction analysée***TE "***Date de création de la fraction analysée***"§

Nom de l'Objet/Lien : FRACTION ANALYSEE

Caractéristiques :

Format : Date  
Précision absolue : Le jour  
Date de précision absolue : Maximale  
Responsable : SANDRE

#### Définition :

La date de création de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, à laquelle une fraction analysée a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des fractions analysées (cf. statut de la fraction analysée).

L'affectation d'une date de création à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Date de création de la méthode***TE "***Date de création de la méthode***"§

Nom de l'Objet/Lien : METHODE

Caractéristiques :

Format : Date  
Précision absolue : Le jour  
Date de précision absolue : Maximale  
Responsable : SANDRE

#### Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle une méthode de la qualité des eaux a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des méthodes (cf. statut de la méthode).

L'affectation d'une date de création à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Date de création de la station de mesure***TE "***Date de création de la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Date  
Précision absolue : Le jour  
Date de précision absolue : Maximale  
Responsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

:

La date de création de la station de mesure est la date à laquelle est mise en place la station de mesure.

Cette date, donnée au jour près, coïncide généralement avec le début de l'année calendaire.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Date de création du paramètre***TE "***Date de création du paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

iques :

mat :

*Date*

cision absolue :

*Le jour*

e de précision absolue :

*Maximale*

ponsable :

*SANDRE*

#### Définition :

La date de création du paramètre est la date exprimée au jour près, à laquelle un paramètre de la qualité des eaux a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des paramètres (cf. statut du paramètre).

L'affectation d'une date de création à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Date de création du support***TE "***Date de création du support***"§

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

iques :

mat :

*Date*

cision absolue :

*Le jour*

e de précision absolue :

*Maximale*

ponsable :

*SANDRE*

#### Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle un support a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des supports (cf. statut du support).

L'affectation d'une date de création à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Date de l'analyse physico-chimique***TE "***Date de l'analyse physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

iques :

mat :

*Date*

cision absolue :

*Le jour*

e de précision absolue :

*Maximale*

ponsable :

*Producteur de données*

re caractéristique :

*Identifiant alternatif - 1 de l'objet*

#### Définition :

La date de l'analyse physico-chimique est la date donnée au jour près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

***Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant*TE "Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant"§**

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

iques :

mat : *Date*

cision absolue : *Le jour*

e de précision absolue : *Maximale*

ponsable : *SANDRE*

**Définition :**

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

***Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée*TE "Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée"§**

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

iques :

mat : *Date*

cision absolue : *Le jour*

e de précision absolue : *Maximale*

ponsable : *SANDRE*

**Définition :**

La date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la fraction analysée.

La liste des fractions analysée est administrée par le SANDRE dont il en a la responsabilité.

---

***Date de la dernière mise-à-jour de la méthode*TE "Date de la dernière mise-à-jour de la méthode"§**

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

iques :

mat : *Date*

cision absolue : *Le jour*

e de précision absolue : *Maximale*

ponsable : *SANDRE*

**Définition :**

La date de la dernière mise-à-jour de la méthode est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la méthode.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---



***Date de la dernière mise-à-jour du paramètre***TE "***Date de la dernière mise-à-jour du paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

Caractéristiques :

Format : Date  
Précision absolue : Le jour  
Date de précision absolue : Maximale  
Responsable : SANDRE

La date de la dernière mise-à-jour du paramètre est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du paramètre.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

***Date de la dernière mise-à-jour du support***TE "***Date de la dernière mise-à-jour du support***"§

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

Caractéristiques :

Format : Date  
Précision absolue : Le jour  
Date de précision absolue : Maximale  
Responsable : SANDRE

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du support est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du support.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

***Date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique***TE "***Date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE

Caractéristiques :

Format : Date  
Précision absolue : Le jour  
Date de précision absolue : Maximale  
Responsable : Producteurs de données

Définition :

La date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique est la date, exprimée au jour près, à laquelle prend fin une opération de prélèvement sur une station de mesure, c'est à dire, au moment où l'équipe de prélèvement quitte les lieux de la station.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de

production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

***Date de la fin du prélèvement physico-chimique*** **TE** ***"Date de la fin du prélèvement physico-chimique"*** §

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Précision absolue : *Le jour*  
Niveau de précision absolue : *Maximale*  
Responsable : *Producteurs de données*

Définition :

La date de la fin du prélèvement physico-chimique n'est renseignée que pour les prélèvements qui s'étendent sur une période (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension), auquel cas, elle correspond à la date à laquelle s'achève le prélèvement. La date est fournie au jour près.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

***Date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques*** **TE** ***"Date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques"*** §

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Précision absolue : *Le jour*  
Niveau de précision absolue : *Maximale*  
Responsable : *Producteur de données*  
Caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

Définition :

La date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques est la date au jour près à laquelle a débuté la mesure de la condition environnementale.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques.

---

***Date de mise en service du site de mesure*** **TE** ***"Date de mise en service du site de mesure"*** §

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Précision absolue : *Le jour*  
Niveau de précision absolue : *Maximale*  
Responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

Définition :

La date de mise en service du site de mesure est la date donnée au jour près, à laquelle le site de mesure a été créé.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

***Date de mise hors service du site de mesure***TE "***Date de mise hors service du site de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Précision absolue : *Le jour*  
Niveau de précision absolue : *Maximale*  
Responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

Définition :

La date de mise hors service du site de mesure est la date donnée au jour près, à laquelle le site de mesure n'a plus été utilisé. Cette date correspond à la date d'arrêt d'activité de la station, ou bien à la date à laquelle le site de mesure ne remplit plus ses fonctions à cause d'événements intervenus sur le tronçon du cours d'eau où se situe la station de mesure.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

***Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure***TE "***Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Précision absolue : *Le jour*  
Niveau de précision absolue : *Maximale*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure est la date, donnée au jour près, à laquelle a eu lieu la dernière mise-à-jour des informations qui décrivent la station de mesure.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

***Date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique***TE "***Date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE

iques :

mat : Date  
cision absolue : Le jour  
e de précision absolue : Maximale  
onsable : Producteurs de données  
re caractéristique : Identifiant primaire de l'objet

**Définition** :

La date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique est la date à laquelle débute une opération de prélèvement, c'est-à-dire, la date au jour près à laquelle l'équipe de prélèvement arrive sur les lieux.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

***Date du début du prélèvement physico-chimique***TE "***Date du début du prélèvement physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE

iques :

mat : Date  
cision absolue : Le jour  
e de précision absolue : Maximale  
onsable : Producteurs de données

**Définition** :

Si le prélèvement physico-chimique s'étend sur une période de temps importante (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension), la date du début du prélèvement physico-chimique est la date à laquelle commence le prélèvement. Sinon, pour les prélèvements ponctuels, cet attribut est la date effective du prélèvement. La date est donnée au jour près.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

***Définition du paramètre***TE "***Définition du paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

iques :

mat : Texte  
onsable : SANDRE

**Définition :**

La définition du paramètre est un énoncé qui doit permettre une bonne compréhension ainsi qu'une identification non ambiguë du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

***Département / pays de l'intervenant*TE "*Département / pays de l'intervenant*"§**

**Nom de l'Objet/Lien :** *INTERVENANT*

**Caractéristiques :**

**Format :** *Caractère*

**Longueur :** *50*

**Responsable :** *SANDRE*

**Définition :**

Pour chaque intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code défini par la norme ISO 3166 du pays où il est localisé.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

***Description de l'utilisation*TE "*Description de l'utilisation*"§**

**Nom de l'Objet/Lien :** *UTILISATION*

**Caractéristiques :**

**Format :** *Caractère*

**Longueur :** *80*

**Responsable :** *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

**Définition :**

Cet attribut précise l'utilisation qui est faite de la station de mesure en dehors des réseaux de mesure.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Cette information a également pour fonction d'identifier l'utilisation lors d'un échange de données car le numéro qui lui est affecté est interne au producteur de données et n'est pas géré au niveau national ou de bassin.

---

***Difficulté(s) d'analyse physico-chimique*TE "*Difficulté(s) d'analyse physico-chimique*"§**

**Nom de l'Objet/Lien :** *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE*

**Caractéristiques :**

**Format :** *Numérique*

**Longueur :** *1*

**Responsable :** *Producteur de données*

**Définition :**

Cet attribut prend une des valeurs suivantes :

Libellé
Difficultés inconnues
Oui (Présence de difficultés)
Non (Absence de difficultés)

Partant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, cet attribut peut être utilisé par l'organisme qui effectue l'analyse et qui souhaite renseigner la qualité du résultat de l'analyse en signalant la présence de problèmes pendant l'analyse. En effet, suivant les situations (qualité douteuse de l'échantillon, contamination du laboratoire, etc...) l'organisme qui réalise l'analyse peut rencontrer des difficultés qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur l'analyse physico-chimique".

Si aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions de l'analyse sont inconnues.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

### **Difficulté(s) de prélèvement physico-chimique** *TE "Difficulté(s) de prélèvement physico-chimique"§*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE*

Unités :

Format :

*Numérique*

Préleveur :

*1*

Responsable :

*Producteur de données*

Définition :

Cet attribut prend une des valeurs suivantes :

Libellé
Difficultés inconnues
Oui (Présence de difficultés)
Non (Absence de difficultés)

Partant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, la ou les difficulté(s) de prélèvement physico-chimique peuvent être utilisées par le préleveur qui veut renseigner la qualité du prélèvement en signalant des problèmes éventuels. Suivant les situations (cours d'eau à sec, à l'étiage ou en crue, etc...), l'organisme qui réalise le prélèvement peut rencontrer des difficultés ou une impossibilité de prélever qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur le prélèvement physico-chimique".

Si aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions du prélèvement sont inconnues.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### ***Distance aux sources estimative***TE "***Distance aux sources estimative***"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Unités :

Format :

Numérique

Longueur :

4

Précision absolue :

Le kilomètre

Niveau de précision absolue :

Maximale

Responsable :

Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Unité de mesure :

Le kilomètre

#### Définition :

La distance aux sources estimative est la distance estimée en kilomètres entiers qui sépare la station de ou des sources de l'entité hydrographique sur laquelle elle se situe. Cette distance peut être supérieure à 1000 Km pour prendre en compte la Loire.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Etat du résultat de l'analyse physico-chimique***TE "***Etat du résultat de l'analyse physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

Unités :

Format :

Numérique

Longueur :

1

Responsable :

Producteur de données

#### Définition :

L'état du résultat indique l'une des quatre validations attribuées par le producteur de données au résultat de l'analyse en laboratoire, qui intègre :

- la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée,

- et la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

L'état du résultat prend un des codes suivants :

Libellé
Validation inconnue

	Validé
	Validé avec doute sur la précision
	Invalidé
	Non encore validé

---

### ***Finalité de la station***TE "***Finalité de la station***"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

iques :

mat : Caractère

gueur : 70

onsable : Producteurs de données

la station constitue le but pour lequel la station de mesure a été créée. C'est un champ de 70 caractères qui peut prendre une des valeurs suivantes :

- connaissance générale ;
- BV expérimental ;
- annonce des crues ;
- gestion des retenues ;
- surveillance des règlements ;
- autre (à préciser...).

Les finalités d'une station de mesure ne sont pas systématiquement identiques à celles du ou des réseaux de mesure auxquels elle se rattache.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Finalité du réseau de mesure***TE "***Finalité du réseau de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : RESEAU DE MESURE

iques :

mat : Caractère

gueur : 80

onsable : L'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins

#### Définition :

La finalité du réseau de mesure précise les objectifs recherchés par le réseau de mesure.

Cette information relève du ou des organismes qui demandent, pour un réseau de mesure, un numéro d'identification national ou de bassin auprès du SANDRE ou de l'instance le représentant dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

---

### ***Heure de l'analyse physico-chimique***TE "***Heure de l'analyse physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE



Caractéristiques :

Format : *Heure*  
Précision absolue : *La minute*  
Erreur de précision absolue : *Maximale*  
Responsable : *Producteur de données*  
Caractéristique : *Identifiant alternatif - 1 de l'objet*

Définition :

L'heure de l'analyse physico-chimique est l'heure indiquée à la minute près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

***Heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique***TE "***Heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Heure*  
Précision absolue : *La minute*  
Erreur de précision absolue : *Maximale*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

L'heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique est l'heure à laquelle prend fin une opération de prélèvement sur une station de mesure, c'est à dire, au moment où l'équipe de prélèvement quitte les lieux de la station.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

***Heure de la fin du prélèvement physico-chimique***TE "***Heure de la fin du prélèvement physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Heure*  
Précision absolue : *La minute*  
Erreur de précision absolue : *Maximale*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

L'heure de la fin du prélèvement physico-chimique n'est renseignée que pour les prélèvements qui s'étendent sur une période de

temps (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension), auquel cas, elle correspond à l'heure à laquelle s'achève le prélèvement. L'heure est indiquée à la minute près.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### ***Heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques*** **TE "Heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques"§**

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES*

iqués :

mat : *Heure*  
cision absolue : *La minute*  
e de précision absolue : *Maximale*  
onsable : *Producteur de données*  
re caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

#### Définition :

L'heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques est l'heure à laquelle a débuté la mesure.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques.

---

### ***Heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique*** **TE "Heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique"§**

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE*

iqués :

mat : *Heure*  
cision absolue : *La minute*  
e de précision absolue : *Maximale*  
onsable : *Producteur de données*  
re caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

#### Définition :

L'heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique est l'heure à laquelle débute une opération de prélèvement, c'est à dire, l'heure à laquelle l'équipe de prélèvement arrive sur les lieux.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de

production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### ***Heure du début du prélèvement physico-chimique***TE "***Heure du début du prélèvement physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE

iques :

mat :

Heure

cision absolue :

La minute

e de précision absolue :

Maximale

onsable :

Producteur de données

#### Définition :

L'heure du début du prélèvement physico-chimique indique :

- l'heure à laquelle débute le prélèvement s'il s'étend sur une période de temps (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension),
- ou l'heure effective du prélèvement si celui-ci est ponctuel.

L'heure de prélèvement est indiquée à la minute près.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### ***Libellé court du paramètre***TE "***Libellé court du paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

iques :

mat :

Caractère

gueur :

10

onsable :

SANDRE

:

es des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### ***Libellé du réseau de mesure***TE "***Libellé du réseau de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : RESEAU DE MESURE

iques :

mat :

Caractère

gueur :

110

responsable :

*L'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins*

**Définition :**

Le libellé du réseau de mesure est un nom sur 110 caractères qui identifie explicitement le réseau de mesure.

Exemple :

RNB permanent,  
RNB triennal,  
RNB quinquennal,  
Réseau Franche-Comté,  
Surveillance de la qualité des eaux au droit des prises d'eau de la région parisienne,  
etc.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui demandent, pour un réseau de mesure, un numéro d'identification national ou de bassin auprès du SANDRE ou de l'instance le représentant dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

---

***Libellé long du paramètre*TE "Libellé long du paramètre"§**

Nom de l'Objet/Lien :                      *PARAMETRE*

iques :

mat :

*Caractère*

gueur :

25

responsable :

*SANDRE*

**Définition :**

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

***Lieu-dit où réside l'intervenant*TE "Lieu-dit où réside l'intervenant"§**

Nom de l'Objet/Lien :                      *INTERVENANT*

iques :

mat :

*Caractère*

gueur :

32

responsable :

*Producteurs de données*

**Définition :**

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

---

***Localisation globale de la station de mesure*TE "Localisation globale de la station de**

## **mesure''§**

Nom de l'Objet/Lien :                    *STATION DE MESURE*

iques :

mat :

*Caractère*

gueur :

*60*

onsable :

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

### Définition :

La localisation globale, qui est un champ de 60 caractères, a pour vocation de servir de titre ou de nom à une station de mesure. Elle vient en complément des noms qui existent déjà mais qui n'ont fait l'objet d'aucune normalisation.

Principe de rédaction de la localisation globale :

Nom du cours d'eau (avec l'article) + Emplacement

Tous les noms propres seront en minuscules avec leur initiale en majuscule. Le nom du cours d'eau sera celui au droit de la station. Les emplacements sont constitués de deux parties : une référence avec des mots de liaison.

Les références sont :

- un nom de commune ;
- un nom d'affluent ;
- un nom de bassin versant ;
- ou un nom d'ouvrage ;

et les mots de liaison sont constitués de :

- à ;
- entre ;
- à l'amont ;
- à l'aval ;
- avant/après sa confluence avec ;
- avant/après la confluence de ;
- à l'exutoire ;
- etc.

Exemple :

- La Vilaine à Guipry ;
- La Loire entre Le Puy et Grangent ;
- La Loire à l'amont d'Orléans ;
- La Loire à l'aval de Blois ;
- La Creuse avant sa confluence.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

## **Localisation précise de la station de mesureTE "Localisation précise de la station de mesure''§**

Nom de l'Objet/Lien :                    *STATION DE MESURE*

iques :

mat :

*Caractère*

gueur :

*80*

onsable :

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

### Définition :

La localisation fine, qui est un champ de 80 caractères, est destinée à permettre une localisation précise de la station tout en ne détaillant pas les sites de mesure qui sont décrits, le cas échéant, à l'aide des recommandations sur les lieux de prélèvement.

Principe de rédaction de la localisation précise :

Le nombre important de cas de figures ne permet pas d'arrêter des règles précises pour la rédaction de la localisation fine. C'est au gestionnaire de la station d'indiquer au mieux et de façon concise, l'endroit exact où se situe la station en fonction des repères existants sur le terrain. Il peut se servir des noms de route (RN xx; D yy, etc...), des ouvrages présents sur le cours d'eau (pont, barrage, etc...) ou sur les berges (moulins, bâtiments, etc...), ou bien encore de tout repère naturel (chutes, affluents, rochers...).

Exemple :

- Pont de Condat - aval de Limoges ;
- Station de pompage - amont de VICHY ;
- etc...

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques*** **TE** ***"Mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques"*** §

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES*

Chiffres :

Format :

*Numérique*

Précision relative :

*5 chiffres significatifs*

Unité de précision relative :

*Maximale*

Nombre décimal :

*Oui*

Responsable :

*Producteur de données*

Signes négatives :

*Oui*

Unité de mesure :

*Unité du paramètre mesuré*

#### **Définition** :

La mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale.

---

### ***Mnémonique de l'intervenant*** **TE** ***"Mnémonique de l'intervenant"*** §

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Chiffres :

Format :

*Caractère*

Longueur :

*32*

Responsable :

*SANDRE*

#### **Définition** :

Le mnémonique de l'intervenant est un nom limité à 32 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 32 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

### ***Mnémonique du réseau de mesure***TE "***Mnémonique du réseau de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : RESEAU DE MESURE

iques :

mat : Caractère

gueur : 40

onsable : L'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins

#### Définition :

Le mnémonique du réseau de mesure est un nom sur 40 caractères qui désigne le réseau de mesure. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique du nom du réseau peut contenir des sigles ou des abréviations.

Exemple : RNB, pour Réseau national de bassin,  
RCA, pour Réseau complémentaire agence,  
etc...

Cette information relève du ou des organismes qui demandent, pour un réseau de mesure, un numéro d'identification national ou de bassin auprès du SANDRE ou de l'instance le représentant dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

### ***Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant***TE "***Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant***"§

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

iques :

mat : Caractère

gueur : 32

onsable : Producteurs de données

#### Définition :

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

### ***Nom de l'intervenant***TE "***Nom de l'intervenant***"§

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

iques :

mat : Caractère

gueur : 115

onsable : SANDRE

#### Définition :

Le nom de l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

### ***Nom de la fraction analysée***TE "***Nom de la fraction analysée***"§

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

iques :

mat : *Caractère*

gueur : *50*

onsable : *SANDRE*

#### Définition :

Le nom de la fraction analysée est un mot ou un groupe de mots composant l'appellation de la fraction analysée.

Le nom de la fraction analysée est proposé par le ou les organismes qui demandent au SANDRE d'introduire une nouvelle fraction analysée dans la liste qu'il administre et dont il a la responsabilité (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

### ***Nom de la méthode***TE "***Nom de la méthode***"§

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

iques :

mat : *Caractère*

gueur : *255*

onsable : *SANDRE*

#### Définition :

Le nom de la méthode est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chacune des méthodes recensées dans la liste administrée par le SANDRE. Le nom de la méthode est soit le titre de la norme complété de sa référence, dans laquelle figure la méthode, soit le principe de la méthode si elle n'est pas normalisée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

---

### ***Nom de la station de mesure***TE "***Nom de la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

iques :

mat : *Caractère*

gueur : *80*

onsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

#### Définition :

Le nom de la station de mesure est une information indispensable qui permet d'identifier la station de façon plus explicite que son code. En général, le nom de la station contient des indications géographiques comme la commune, le lieu-dit ou bien encore l'aménagement sur le cours d'eau où se situe la station.

Exemple :

- pont de la RN x à la sortie du village Y ;
- La Vienne à Limoges.



Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Nom du paramètre***TE "***Nom du paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format :                                    *Caractère*  
Longueur :                                *255*  
Responsable :                              *SANDRE*

#### Définition :

Le nom du paramètre et un mot ou ensemble de mots composant la dénomination du paramètre qui doit être la plus explicite possible. Les sigles seront à éviter au profit d'une rédaction complète.

La rédaction du nom des paramètres chimiques devra intégrer au mieux la nomenclature ISO des substances chimiques.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### ***Nom du support***TE "***Nom du support***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format :                                    *Caractère*  
Longueur :                                *40*  
Responsable :                              *SANDRE*

#### Définition :

Le nom du support est un mot ou groupe de mots constituant l'appellation du support, composant du milieu sur lequel porte l'investigation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### ***Numéro d'ordre du prélèvement physico-chimique***TE "***Numéro d'ordre du prélèvement physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE*

Caractéristiques :

Format :                                    *Numérique*  
Longueur :                                *2*  
Responsable :                              *Producteur de données*  
Caractéristique :                        *Identifiant alternatif - 1 de l'objet*

#### Définition :

Le numéro d'ordre du prélèvement physico-chimique rentre dans la composition de l'identifiant alternatif du prélèvement. Il s'agit d'un numéro attribué par le préleveur pour distinguer pour une opération de prélèvement, un préleveur et un site de mesure donné, chaque prélèvement effectué.

Cette information est indispensable pour les échanges de données qui peuvent amener à s'affranchir des identifiants artificiels et non significatifs, internes aux producteurs de données (cf. Numéro du prélèvement physico-chimique).

Le numéro d'ordre du prélèvement physico-chimique est fourni par l'organisme chargé du prélèvement et communiqué sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### ***Numéro de l'analyse physico-chimique***TE "***Numéro de l'analyse physico-chimique***"§

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

Types :

Format :

*Numérique*

Longueur :

6

Responsable :

*Producteur de données*

Caractéristique :

*Identifiant primaire de l'objet*

#### Définition :

Le numéro de l'analyse physico-chimique est un identifiant artificiel non significatif attribué à chaque analyse par le producteur de données.

Cet identifiant interne au producteur de données sera remplacé pour tout échange de données par la combinaison des codes suivants :

- le code de la station de mesure ;
- la date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique ;
- l'heure de début de l'opération de prélèvement physico-chimique ;
- le numéro d'ordre du prélèvement physico-chimique ;
- le code SANDRE de l'organisme ayant effectué le prélèvement ;
- la date de l'analyse physico-chimique ;
- l'heure de l'analyse physico-chimique ;
- et le code du paramètre faisant l'objet de l'analyse.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### ***Numéro de l'utilisation***TE "***Numéro de l'utilisation***"§

Nom de l'Objet/Lien : UTILISATION

Types :

Format :

*Numérique*

Longueur :

6

Responsable :

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

Caractéristique :

*Identifiant primaire de l'objet*

#### Définition :

Le numéro de l'utilisation est à usage interne au producteur de données.

---

### ***Numéro du prélèvement physico-chimique***TE "***Numéro du prélèvement physico-***

## ***chimique''§***

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE*

Types :

Format :

*Numérique*

Longueur :

6

Responsable :

*Producteur de données*

Caractéristique :

*Identifiant primaire de l'objet*

### Définition :

Le numéro du prélèvement physico-chimique est un numéro artificiel non significatif qui identifie un prélèvement sur un cours d'eau.

Dans le cadre de l'inventaire national de la pollution, ce numéro est la concaténation du code bassin, du numéro d'ordre dans le bassin, de la date du déplacement, de l'heure de prélèvement et du code de l'organisme ordonnateur.

Le numéro du prélèvement physico-chimique attribué par le producteur de données pourra être remplacé dans les échanges de données par la combinaison des codes suivants :

- le code de la station de mesure ;
- la date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique ;
- l'heure de début de l'opération de prélèvement physico-chimique ;
- le numéro d'ordre du prélèvement physico-chimique ;
- le code SANDRE de l'organisme qui a effectué le prélèvement.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## ***Numéro du site de mesureTE "Numéro du site de mesure''§***

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE*

Types :

Format :

*Numérique*

Longueur :

3

Responsable :

*Agences de l'Eau*

Caractéristique :

*Identifiant primaire de l'objet*

### Définition :

Le numéro du site de mesure est un identifiant artificiel sur trois chiffres, non significatif et partiel, associé à chaque site de mesure au sein d'une même station. L'identifiant complet d'un site de mesure est la concaténation de ce numéro avec celui de la station.

L'attribution de ce numéro relève de l'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

---

## ***Objet principal du site de mesureTE "Objet principal du site de mesure''§***

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE*

Types :

Format :

*Caractère*

Longueur :

80

Responsable :

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

**Définition :**

L'objet principal du site de mesure décrit, sous forme textuelle, les finalités du site de mesure, qui indiquent par exemple, le ou les supports que l'on peut y prélever :

- eau,
- sédiments,
- invertébrés benthiques...

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

***Pente moyenne IGN (0/00)TE "Pente moyenne IGN (0/00)"§***

Nom de l'Objet/Lien :                      *STATION DE MESURE*

Unités :

Format :                                      *Numérique*  
Longueur :                                    *4*  
Précision absolue :                        *°/00*  
Niveau de précision absolue :            *Maximale*  
Responsable :                                *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*  
Unité de mesure :                         *°/00*

**Définition :**

La pente moyenne IGN est la pente du tronçon où se situe la station, estimée à partir des cartes IGN au 25 000e et donnée au millième près.

Cette information est principalement utilisée par les hydrobiologistes qui souhaitent connaître l'importance de la pente pour mieux interpréter leur résultat.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

***Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principaleTE "Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale"§***

Nom de l'Objet/Lien :                      *STATION DE MESURE*

Unités :

Format :                                      *Numérique*  
Précision absolue :                        *Le décamètre*  
Niveau de précision absolue :            *Maximale*  
Nombre décimal :                         *Oui*  
Responsable :                                *Agences de l'Eau*  
Unité de mesure :                         *Le kilomètre*

:

La position de la station sur le tronçon hydrographique est obtenue à partir du point kilométrique (pk) qui est l'abscisse curviligne de la station le long d'une entité hydrographique, mesurée sur la base de sa géométrie dans la BD Carthage et exprimée en kilomètres avec la précision du décamètre.

Si une station de mesure est placée sur un tronçon physique d'un cours d'eau commun à plusieurs entités hydrographiques, elle possède alors plusieurs pk (exemple de la Meuse et du Canal de l'Est). Parmi les entités hydrographiques, une seule est désignée comme principale par rapport à laquelle est établi le pk du point caractéristique. Les autres entités hydrographiques sont qualifiées de secondaires et servent de base au calcul aux pk du point caractéristique sur les tronçons des entités secondaires.

L'attribution d'un pk relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

---

***Premier mois de l'année d'étiage de la stationTE "Premier mois de l'année d'étiage de la station"§***

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

iques :

mat :

Numérique

gueur :

2

cision absolue :

Le mois

e de précision absolue :

Maximale

ponsable :

Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Définition :

Le premier mois de l'année d'étiage est le premier mois de la période utilisée pour les études statistiques sur les basses eaux.

En effet, en hydrologie, l'étude statistique des minima (comme celle des maxima) s'effectue généralement à partir d'un échantillon comportant une valeur par période de 12 mois. Les limites de cette période doivent être choisies de telle sorte que le minimum s'écarte le plus de ces limites. De cette façon, les valeurs "annuelles" successives sont aussi indépendantes que possible.

Pour l'étude des basses eaux, on utilise habituellement l'année civile comme période de référence. Cette coupure, généralement satisfaisante, ne convient ni aux cours d'eau d'altitude (pour lesquels les basses eaux correspondent aux basses températures) ni à certains cours d'eau de régime pluvial (pour lesquels la reconstitution des réserves en eau du sol peut se prolonger au delà du 1er janvier). Dans ces cas de figure, il est souhaitable de prendre comme premier mois de la période de calcul le mois du débit mensuel maximal moyen.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

***Profondeur recommandée pour les prélèvements physico-chimiques faits sur le siteTE "Profondeur recommandée pour les prélèvements physico-chimiques faits sur le site"§***

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

iques :

mat :

Numérique

cision absolue :

Le centimètre

e de précision absolue :

Maximale

ponsable :

Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

té de mesure :

Le mètre

Définition :

La profondeur recommandée pour le site de prélèvement est la distance perpendiculaire au miroir, à laquelle se situe la zone où il est recommandé d'effectuer le prélèvement dans la mesure du possible. Cette distance est positive, exprimée en mètres avec la précision du centimètre et peut dépasser la dizaine de mètres.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

***Recommandations sur le lieu de prélèvementTE "Recommandations sur le lieu de prélèvement"§***

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

iques :

mat :

*Texte*

ponsable :

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

**Définition :**

Les recommandations sur le lieu de prélèvement rassemblent les directives qui définissent le lieu de prélèvement où devra être fait, dans la mesure du possible, l'ensemble des prélèvements.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure. Si les recommandations ne peuvent être suivies, le préleveur devra indiquer dans les commentaires sur le prélèvement, l'endroit où ce dernier a été effectué.

---

***Références bibliographiques sur le paramètreTE "Références bibliographiques sur le paramètre"§***

Nom de l'Objet/Lien :

*PARAMETRE*

iques :

mat :

*Texte*

ponsable :

*SANDRE*

**Définition :**

Les références bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres qui apportent un complément d'information sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

***Références de la méthodeTE "Références de la méthode"§***

Nom de l'Objet/Lien :

*METHODE*

iques :

mat :

*Texte*

ponsable :

*SANDRE*

**Définition :**

Les références de la méthode sont toutes les informations (code, références bibliographiques, ...) qui permettent au lecteur de retrouver un des documents qui décrit en détail la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

---

***Résultat de l'analyse physico-chimiqueTE "Résultat de l'analyse physico-chimique"§***

Nom de l'Objet/Lien :

*ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE*

iques :

mat :

*Numérique*

cision relative :

*5 chiffres significatifs*

de précision relative : *Maximale*  
nombre décimal : *Oui*  
responsable : *Producteur de données*  
valeurs négatives : *Oui*  
unité de mesure : *Unité du paramètre mesuré*

**Définition :**

Le résultat de l'analyse physico-chimique est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

***Rue de l'intervenant*TE "*Rue de l'intervenant*"§**

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *32*  
Responsable : *Producteurs de données*

**Définition :**

La rue de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

---

***Schéma de localisation de la station de mesure*TE "*Schéma de localisation de la station de mesure*"§**

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

Caractéristiques :  
Format : *Objet graphique*  
Responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

**Définition :**

Le schéma de localisation est un plan simplifié de la station qui doit permettre au préleveur d'identifier et de retrouver les différents sites de mesure sur les lieux de la station.

Cette information facultative vient en complément des textes localisant les sites de mesure.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

***Statut de l'intervenant*TE "*Statut de l'intervenant*"§**

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

iques :

mat : *Caractère*  
gueur : 20  
onsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut de l'intervenant est affecté par le SANDRE et prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme d'enregistrement d'un intervenant dans la liste nationale (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

Celui-ci s'effectue en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour un intervenant qu'il n'a pas trouvé dans la liste existante, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un code et avec comme statut "Code provisoire" l'intervenant préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est immédiatement utilisable.

- Puis, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'intervenant est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre et pourra être réaffecté pour la création d'un nouvel intervenant.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvel intervenant, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

---

***Statut de la fraction analysée*** ***TE "Statut de la fraction analysée"§***

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

iques :

mat : *Caractère*  
gueur : 20  
onsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut de la fraction analysée est affecté par le SANDRE et prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code de la fraction analysée (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

Celui-ci s'effectue en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour une nouvelle fraction analysée qu'il n'a pas trouvée dans la liste existante, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un code et avec comme statut "Code provisoire" la fraction analysée préalablement décrite dans la fiche correspondante. Le code est immédiatement utilisable.

- Puis, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de la fraction analysée est approuvée, celle-ci est déclarée validée avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre et pourra être réaffecté pour la création d'une nouvelle fraction analysée.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle fraction analysée,



celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Statut de la méthode***TE "***Statut de la méthode***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *METHODE*

iques :

mat :    *Caractère*  
gueur :                                        *20*  
onsable :                                      *SANDRE*

#### **Définition** :

Le statut de la méthode est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de l'enregistrement d'une méthode.

Celui-ci s'effectue en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour une nouvelle méthode qu'il n'a pas trouvée dans la liste existante, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un code et avec comme statut "Code provisoire" la méthode préalablement décrite dans la fiche correspondante. Le code est immédiatement utilisable.

- Puis, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de la méthode est approuvée, celle-ci est déclarée validée avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre afin d'être réaffecté pour la création d'une nouvelle méthode.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle méthode, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Statut du paramètre***TE "***Statut du paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien :                    *PARAMETRE*

iques :

mat :    *Caractère*  
gueur :                                        *20*  
onsable :                                      *SANDRE*

:

paramètre est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code paramètre.

Celui-ci s'effectue en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour un nouveau paramètre qu'il n'a pas trouvé dans la liste existante, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un code et avec comme statut "Code provisoire" le paramètre préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est immédiatement utilisable.

- Puis, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création du paramètre est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre afin d'être réaffecté pour la création d'un nouveau paramètre.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau paramètre, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Statut du support***TE "***Statut du support***"§

Nom de l'Objet/Lien :                      *SUPPORT*

iques :

mat :    *Caractère*

gueur :     *20*

onsable :                                        *SANDRE*

#### Définition :

Le statut du support est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code support.

Celui-ci s'effectue en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour un nouveau support qu'il n'a pas trouvé dans la liste existante, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un code et avec comme statut "Code provisoire" le support préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est immédiatement utilisable.

- Puis, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création du paramètre est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre afin d'être réaffecté pour la création d'un nouveau support.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau support, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### ***Superficie du bassin versant réel***TE "***Superficie du bassin versant réel***"§

Nom de l'Objet/Lien :                      *STATION DE MESURE*

iques :

mat :    *Numérique*

cision absolue :                                *L'hectare*

cision relative :                                *Trois chiffres significatifs*

e de précision absolue :                      *Maximale*

e de précision relative :                      *Maximale*

onsable :                                        *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

té de mesure :                                 *Le kilomètre carré*

#### Définition :

Le bassin versant réel (ou hydrologique) d'un cours d'eau ou de tout autre entité hydrographique, est l'ensemble du territoire d'où provient l'eau écoulée par ce cours d'eau, qu'elle provienne de nappes souterraines ou d'un écoulement superficiel. Le bassin versant

est exprimé pour un cours d'eau à une station donnée, en kilomètres carrés entiers avec 3 chiffres significatifs.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Superficie du bassin versant topographique***TE "***Superficie du bassin versant topographique***"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Unités :

Format :

*Numérique*

Précision absolue :

*L'hectare*

Précision relative :

*Trois chiffres significatifs*

Précision absolue :

*Maximale*

Précision relative :

*Maximale*

Responsable :

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

Unité de mesure :

*Le kilomètre carré*

#### Définition :

Le bassin versant topographique (ou hydrographique) est la superficie (exprimée en kilomètres carrés entiers avec 3 chiffres significatifs) de la zone d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac délimitée par la ligne de partage des eaux.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Type d'utilisation***TE "***Type d'utilisation***"§

Nom de l'Objet/Lien : UTILISATION

Unités :

Format :

*Caractère*

Longueur :

*40*

Responsable :

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

#### Définition :

Cet attribut indique les catégories d'utilisation de la station en dehors des réseaux de mesure.

Il s'agit d'études ponctuelles ou particulières...

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

---

### ***Type de projection***TE "***Type de projection***"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Unités :

Format :

*Numérique*

Longueur :

*2*

Responsable :

*Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la station de mesure. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Par convention, toutes les coordonnées des stations de mesure seront en Lambert II étendu (code 5), exceptées celles situées en dehors du territoire métropolitain et corse. La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGéO :

Nom de la référence de coordonnées	Code EDIGEO	Code SANDRE
Projection inconnue		0
Lambert I Nord	LAMB1	1
Lambert II Centre	LAMB2	2
Lambert III Sud	LAMB3	3
Lambert IV Corse	LAMB4	4
Lambert II Etendu	LAMBE	5
Lambert I Carto	LAMB1C	6
Lambert II Carto	LAMB2C	7
Lambert III Carto	LAMB3C	8
Lambert IV Carto	LAMB4C	9
ED50 UTM30	UTM30	10
ED50 UTM31	UTM31	11
ED50 UTM32	UTM32	12
WGS72 UTM30	UTM30W72	13
WGS72 UTM31	UTM31W72	14
WGS72 UTM31	UTM32W72	15

WGS84 UTM30	UTM30W84	16
WGS84 UTM31	UTM31W84	17
WGS84 UTM32	UTM32W84	18
Réunion Gauss Laborde	REUN47GAUSSL	19
Martinique Fort Desaix	MART38UTM20	20
Guadeloupe Saint-Anne	GUAD48UTM20	21
Guyane CSG67UTM21	CSG67UTM21	22
Guyane CSG67UTM22	CSG67UTM22	23
Mayotte Combani	COMBANI	24
Saint Pierre et Miquelon	STPM50UTM21	25

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

### ***Ville de l'intervenant*** "Ville de l'intervenant"§

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
 Longueur : *32*  
 Majuscule/minuscule : *Majuscule*  
 Responsable : *SANDRE*

#### Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 32 caractères conformément à la réglementation de la Poste française, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.



## **ANNEXE I**

### **TE "ANNEXE I : SCHEMA CONCEPTUEL DES DONNEES" § SCHEMA CONCEPTUEL DES DONNEES**

μ §  
μ §  
μ §



## ANNEXE II

### TE "ANNEXE II : DICTIONNAIRE DE DONNEES ORIGINE DE CHACUN DES OBJETS"§DICTIONNAIRE DE DONNEES ORIGINE DE CHACUN DES OBJETS

#### A

ALIAS DES ENTITES HYDROGRAPHIQUES..... Référentiel hydrographique

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE..... Processus d'acquisition des données physico-chimiques

ARRONDISSEMENT ..... Référentiel administratif

#### B

BASSIN RNDE ..... Référentiel hydrographique

#### C

CANTON ..... Référentiel administratif

CATEGORIE PISCICOLE..... Référentiel hydrographique

CIRCONSCRIPTION DE BASSIN ..... Référentiel administratif

CODE ALTERNATIF ..... Taxon

COMMUNE ..... Référentiel administratif

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE  
L'OPERATION DE PRELEVEMENT  
HYDROBIOLOGIQUE ..... Processus d'acquisition des données  
hydrobiologiques

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES  
PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES..... Processus d'acquisition des données physico-

**D**

DEPARTEMENT ..... Référentiel administratif

**E**

ELEMENTS HYDROGRAPHIQUES ..... Référentiel hydrographique

ENTITE HYDROGRAPHIQUE ..... Référentiel hydrographique

**F**

FRACTION ANALYSEE ..... Paramètre

**H**

HISTORIQUE DES COMPETENCES DE L'INSTITUTION  
INTER COLLECTIVITES TERRITORIALES ..... Référentiel administratif

HISTORIQUE DES DELEGATIONS DE COMPETENCES  
DES COMMUNES ENVERS LES INSTITUTIONS INTER  
COLLECTIVITES TERRITORIALES ..... Référentiel administratif

HISTORIQUE DES DELEGATIONS DE COMPETENCES  
DES DEPARTEMENTS ENVERS LES INSTITUTIONS  
INTER COLLECTIVITES TERRITORIALES ..... Référentiel administratif

HISTORIQUE DES DELEGATIONS DE COMPETENCES  
DES REGIONS ENVERS LES INSTITUTIONS INTER  
COLLECTIVITES TERRITORIALES ..... Référentiel administratif

**I**

INSTITUTION INTER COLLECTIVITES  
TERRITORIALES..... Référentiel administratif

INTERVENANT ..... Station de mesure

## L

LISTE FAUNISTIQUE..... Processus d'acquisition des données  
hydrobiologiques

## M

METHODE..... Processus d'acquisition des données  
hydrobiologiques

MILIEU ..... Référentiel hydrographique

## N

NATURE DE LA FRACTION ANALYSEE..... Paramètre

NATURE GEOLOGIQUE ..... Station de mesure

NATURE JURIDIQUE ..... Référentiel hydrographique

NOMENCLATURE DES COMPETENCES DES  
INSTITUTIONS INTER COLLECTIVITES  
TERRITORIALES ..... Référentiel administratif

## O

OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE. Processus d'acquisition des données  
hydrobiologiques

OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE . Processus d'acquisition des données physico-  
chimiques

## P

PARAMETRE .....	Paramètre
PARAMETRE CHIMIQUE .....	Paramètre
PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL .....	Paramètre
PARAMETRE HYDROBIOLOGIQUE.....	Paramètre
PARAMETRE MICROBIOLOGIQUE.....	Paramètre
PARAMETRE PHYSIQUE .....	Paramètre
PARAMETRES CHIMIQUES QUANTITATIFS .....	Paramètre
PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX QUALITATIFS ..	Paramètre
PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX QUANTITATIFS.....	Paramètre
PARAMETRES HYDROBIOLOGIQUES QUALITATIFS ....	Paramètre
PARAMETRES HYDROBIOLOGIQUES QUANTITATIFS .	Paramètre
PARAMETRES PHYSIQUES QUALITATIFS .....	Paramètre
PARAMETRES PHYSIQUES QUANTITATIFS .....	Paramètre
PERIODE D'APPARTENANCE D'UN SITE DE MESURE A UN RESEAU .....	Station de mesure
PERIODE D'APPARTENANCE D'UN SITE DE MESURE A UNE UTILISATION.....	Station de mesure
PERIODE DE RATTACHEMENT DE LA STATION DE MESURE QUALITE A UNE STATION HYDROMETRIQUE .....	Station de mesure
PETITE REGION AGRICOLE.....	Référentiel administratif
POLYSEME DU PARAMETRE .....	Paramètre

PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE.. Processus d'acquisition des données hydrobiologiques

PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ..... Processus d'acquisition des données physico-chimiques

## R

REGION..... Référentiel administratif

REGION AGRICOLE ..... Référentiel administratif

REGION HYDROGRAPHIQUE..... Référentiel hydrographique

REGLEMENTATION..... Paramètre

RESEAU DE MESURE ..... Station de mesure

## S

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ..... Référentiel administratif

SECTEUR HYDROGRAPHIQUE ..... Référentiel hydrographique

SITE DE MESURE ..... Station de mesure

SOUS-MILIEU..... Référentiel hydrographique

SOUS-SECTEUR..... Référentiel hydrographique

STATION DE MESURE..... Station de mesure

STATION HYDROMETRIQUE ..... Station de mesure

SUBSTANCE CHIMIQUE ..... Paramètre

SUPPORT ..... Paramètre

SYNONYME DU PARAMETRE..... Paramètre

SYNONYME DU TAXON..... Taxon

## **T**

TAXON..... Taxon

TRONCON DE L'ENTITE HYDROGRAPHIQUE..... Référentiel hydrographique

TRONCON HYDROGRAPHIQUE..... Référentiel hydrographique

## **U**

UNITE URBAINE..... Référentiel administratif

UTILISATION..... Station de mesure

## **V**

VALEURS POSSIBLES DU PARAMETRE..... Paramètre

## **Z**

ZONE DE REPARTITION DES EAUX..... Référentiel administratif

ZONE HYDROGRAPHIQUE..... Référentiel hydrographique

ZONE SENSIBLE..... Référentiel administratif

ZONE VULNERABLE..... Référentiel administratif



# TE "TABLE DES MATIERES" §TABLE DES MATIERES

Erreur ! Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.